



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bovins

Question écrite n° 5770

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontre actuellement le secteur de la production de viande bovine, qui a atteint au mois d'août un niveau particulièrement bas. Tant les producteurs que les distributeurs s'inquiètent notamment d'importations massives de viandes étrangères. Face à un marché dont la désorganisation menace toute la filière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures de sauvegarde qu'il entend prendre.

## Texte de la réponse

En 2005 et 2006, les cours des viandes bovines et ovines ont atteint des niveaux élevés, à cause d'effets conjoncturels favorables. Le revenu des éleveurs bovins et ovins s'est redressé. Par exemple, les exploitations spécialisées dans la production de bovins viande ont vu leur revenu progresser de 7 % en 2006. Au premier semestre 2007, les cours au stade abattoir ont baissé, à l'inverse des évolutions saisonnières habituelles. Au mois de juin, la chute s'établissait entre 8 % et 20 % par rapport aux cours de 2006 à la même époque. Les facteurs d'explications sont multiples : baisse de la consommation en Italie et donc de la demande en animaux français, consommation française faible et, de façon plus marginale, reprise dans l'Union européenne des importations de Nouvelle-Zélande (pour la viande ovine) ou d'Amérique du Sud (pour la viande bovine) après une année où les volumes disponibles avaient été limités. Depuis juin, les cours n'ont cessé de remonter, tendant à se rapprocher des niveaux atteints en 2005, du moins en gros bovins. Il convient de rester prudent sur la pérennité de cette reprise, les contextes sanitaire (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale) et économique (coût de l'énergie et des matières premières) rendant toute prévision délicate, en particulier pour les bovins maigres. Les éleveurs ont été d'autant plus sensibles aux évolutions inhabituelles des cours que les prix de vente au consommateur n'ont pas reflété ces variations. Pour aider la filière, le soutien du Gouvernement prend plusieurs formes. Afin de préserver le potentiel de la production nationale de viande bovine et ovine, la France a fait le choix de maintenir couplées certaines primes de la politique agricole commune et défendu la poursuite de la prime herbagère agro-environnementale. La conditionnalité de ces aides était une évolution incontournable, reprenant pour partie des obligations réglementaires existant par ailleurs. Le soutien à l'ensemble des producteurs est réaffirmé au travers de la poursuite du plan de modernisation des bâtiments d'élevage, pour lequel une enveloppe supplémentaire de 23 millions d'euros a été prévue pour 2007. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé les 23 et 31 août dernier un soutien de 7,8 millions d'euros à la filière veau de boucherie et de 15 millions d'euros à la filière ovine pour faire face à une conjoncture particulièrement difficile. Enfin, une enveloppe de 13,5 millions d'euros a été dédiée en octobre aux éleveurs confrontés à la fièvre catarrhale ovine. L'accompagnement des organisations de producteurs reste important. Ces entreprises ont un rôle essentiel pour contribuer au regroupement et à l'organisation de l'offre. Le Gouvernement suit attentivement l'évolution du prix des matières premières agricoles et son impact sur les filières, comme sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5770

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5883

**Réponse publiée le :** 4 décembre 2007, page 7654